

LA FNAC VA VERSER UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE 400 €

La CFTC a demandé cette prime à la Direction Générale de la Fnac dès l'annonce par E. Macron. Beaucoup doutait de son attribution par la Fnac mais nous avons relancé la Fnac à plusieurs reprises et encore il y a 3 jours :

Pour la CFTC c'est une bonne nouvelle !!!

Cette prime exceptionnelle de 400 € net est défiscalisée et concernera tous les salariés gagnant moins de 30.000 € brut par an

Elle sera versée au cours du 1^{er} trimestre 2019 et au plus tard avant le 31 mars 2019

Tous les salariés CDI et CDD présents dans l'entreprise au 31 décembre 2018 sont concernés.



*le syndicat
constructif*



CFTCFNAC sur
Facebook, Yammer
& Twitter



cftcfnac@free.f



www.cftcfnac.fr